CGV UR'JANTES

Condition générale de vente prestation de service

1- Préambule : Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de définir les dispositions contractuelles entre :

- Ur'jantes S.A.S dont le siège social est situé 67 Montée de Collonges 42170 Saint Juste Saint Rambert, Siren numéro 951574151 , ci-après dénommé «Ur'jantes SAS» et- Toute personne physique ou morale souhaitant bénéficier d'un service de réparation par l'atelier Ur'jantes dénommé ci-après « le client ».

Les présentes CGV s'appliquent aux travaux de réparations et restauration sur jante aluminium automobile et motocycle, carter aluminium boite à vitesses et tous autres supports en aluminium dénommés ci-après «prestations de réparations». Ur'jantes n'est pas soumise à la TVA. TVA non applicable – article 293 B du CGI

Redressage, dévoilage jante auto et moto, soudure au TIG aluminium et magnésium pour jante auto fissurée. Soudure TIG sur tous supports en aluminium, magnésium et inox sur boite à vitesses, carter, cadre vélo, pot d'échappement ect... Démontage remontage de pneumatique, remplacement de valve standard, pression des pneus, équilibrage des jantes. Préparation esthétique des jantes ; soudure de bord, meulage, sablage.

En aucun cas Ur'jantes vous affirme que les jantes réparées auront un rendu comme neuf. Il est important de comprendre qu'il s'agit d'une prestation de réparation, toutes jantes réceptionnées ne sont pas réparables de base. Ur'jantes n'est pas responsable des dégâts occasionnés sur les jantes des clients.

Les prestations de réparations sont proposées à l'atelier sur rendez-vous, en service express (jante auto ou moto) pour professionnels et particuliers.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepte les présentes CGV au moment où il accepte verbalement son devis ou l'ordre de réparation que ce soit par SMS, mail, appel téléphonique, par un prestataire extérieur ou un professionnel. L'envoi du matériel à réparer implique une acceptation sans réserve par le client des présentes CGV.

Les présentes CGV entrent en vigueur à compter de l'envoi ou de la réception du matériel à réparer et restent en vigueur jusqu'à extinction des droits et obligations à la charge de l'une ou l'autre des parties. Les présentes CGV prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières.

Ur'jantes se réserve le droit de pouvoir modifier ses CGV à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le client.

Ur'jantes se réserve également le droit de refuser de réparer une jante ou souder un support.

2- Tarification :L'ensemble de nos tarifs sont consultables sur notre site www.urjantes.com, consultable à l'atelier Ur'jantes, et communiquer par téléphone, sms, mails, réseaux sociaux par le biais d'échanges avec le client. Les prix affichés sont fixes, non négociables et non assujettis à la TVA selon l'Art. 293B du CGI. Les prix ne comprennent pas les frais de livraison retour avec ou sans assurance. Ur'jantes propose la commande et la pose de pneumatique afin de remplacer les pneus HS du client ayant fait l'objet d'une prestation de réparation sur sa (ses) jante(s). En cas d'annulation de commande de pneumatiques, des frais s'appliquent (voir article 3.2)

Ur'jantes se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Les prix des offres de pneu sont susceptibles de varier plusieurs fois par jours selon les fournisseurs. Une fois la commande passée elle devient ferme et définitive. Un acompte pourra être demandé au client pour la commande de pneumatiques en signant un bon de commande.

3- Prestation de réparation et de services:

Pour une prestation de réparation, la procédure est la suivante :

o Le client devra prendre rendez-vous par téléphone ou via la boite mail d'Ur'jantes.

o Ur'jantes peut adresser un devis estimatif du coût de la réparation ou restauration de(s) la jante(s) à l'adresse du courrier électronique communiquée par le Client.

o Le client devra alors accepter par écrit le devis estimatif en répondant au courrier électronique (mail faisant foi) à Ur'jantes, le client en présentiel sur accord verbal ; du moment que le client donne son accord pour que le technicien procède à la réparation de ses biens à Ur'jantes il sera considéré pour bon pour accord, le technicien prévient le client des risques possibles de dégradation due à la restauration sur les jantes, du montant des réparations pouvant varier selon l'évolution des jantes (un redressage peut créer une fissure, peinture atteinte, peinture aux bâtons brulées…)

o Client à distance : Avant envoi, le client devra prendre soin de bien emballer sa jante, afin qu'elle ne puisse pas subir de dégradation, tous risques durant le transport sera à la charge du client. Les frais de retour en cas d'annulation seront à la charge du client. Il devra le transmettre son bordereaux retour dans la boite mail d'Ur'jantes.

3.1- Prestation de service en direct : démontage - montage équilibrage de pneumatique : Aucune intervention sur véhicule client n'est autorisé par le technicien, seulement sur les jantes que le client lui apporte. Un équilibrage des roues est inclus dans le forfait pneu. Un redressage, dévoilage avec ou sans soudure TIG.

3.2-Commande de pneumatique

Le jour la commande de pneus, le CLIENT déclare sur l'honneur avoir bien vérifié les dimensions des pneus préconisés auprès de son constructeur automobile ou lu l'étiquette constructeur pour vérifier les dimensions autorisées dans le châssis de son véhicule. UR'JANTES NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE DE LA NON ADÉQUATION DES PNEUS COMMANDÉS PAR LE CLIENT SUR SON VÉHICULE SACHANT QUE LE TECHNICIEN N'A GENERALEMENT PAS ACCES AU VEHICULE CLIENT A L'ATELIER. Dans le cas où les pneumatiques ne seraient pas livré, l'acompte sera remboursé au client dans son intégralité.. Dans le cas le client souhaite se rétracter ou annuler sa commande de pneumatique, la commande sera réacheminée dans les entrepôts du Fournisseur et le Client aura à sa charge des frais de retour. Les frais de retour forfaitaires sont de 11 à 25 euros (onze à vingt-cinq) euros TTC pour chaque produit retourné depuis la France métropolitaine selon les CGV des fournisseurs. Délais de réception estimé des pneumatiques entre 24h et 72h après validation de la commande.

4- Devis : Dès réception de la jante, un diagnostic complet sera fait par Ur'jantes à l'issue duquel un devis estimatif sera réalisé. Selon l'évolution de la réparation de la jante;

o Dans le cas où le devis final est identique au devis estimatif celui-ci reste inchangé.

o Dans le cas où le devis final est différent du devis estimatif, ce nouveau devis sera envoyé par mail et devra être retourner signé pour accord. Le client standard un accord verbal, par téléphone, par SMS.

o Si le client refuse le devis final, ou s'il ne répond pas dans les 10 jours ouvrés, le client distant s'engage à payer les frais de retour afin que Ur'jantes lui restitue la jante en l'état, ou Ur'jantes n'exécutera aucune prestation et rendra la jante au client.

4.1 Impossibilité de réparation : Si Ur'jantes ne parvenait pas à réparer la jantes du client, Ur'jantes s'engage à le lui restituer en l'état. Le Client peut être facturer d'un montant unique recouvrant les frais de gaz utilisé pour de multiples chauffes de la jante 20€ TTC (vingt euros). Si le client ne compte pas récupérer sa jante HS, il devra signer une décharge de non restitution de la jante. Ur'jantes donne 366 jours au client pour la récupérer, dans le cas contraire la jante devient propriété d'Ur'jantes. Ur'jantes ne saurait en aucun cas en être responsable, des jantes réparées sur des véhicule encore sous garantie constructeur et ou véhicule de location. Au titre des présentes conditions générales de ventes, Ur'jantes n'est soumis qu'à une obligation de moyens et en aucun cas d'une obligation de résultat. Le client reconnaît être au courant que sa (ses) jante(s) a (ont) une possibilité de ne pas être réparables.

5- Les risques : Certaines interventions sur jante peuvent rendre celle-ci inutilisable, celle-ci vous sera rendu en l'état au client avec une mention ''HS'' sur facture. Le client peut faire don de la jante ''HS'' à Ur'jantes contre une décharge signée. Si le client utilise la jante dites « non-roulante » ou « HS » Ur'jantes se décharge de toutes responsabilités. Le technicien précise que les jantes réceptionnées présentant une à plusieurs fissures peuvent, lors du redressage, s'étendre. Parfois jusqu'au milieu de la jante, soit en forme de patte d'oie. Si la déformation n'est toujours repoussée (plat, voile autre…) car la jante a été très endommagée, une première soudure pourrait être réalisée pour stopper la progression des fissures et permettre de reprendre le redressage. Le technicien précise que toutes jantes reçues déformées peuvent se fissurer lors du redressage. Le redressage se fait à chaud >150C ceci peut marquer la peinture, l'écailler, la faire buller ou encore la noircir la peinture. Certaines jantes se redresseront à froid (jante alu forgée, ou classique) il s'agit d'une méthode de dernier recours parfois si la jante ne répond pas au redressage à chaud, dans ce cas-ci, le risque de fissure et de faire céder la jante (bâtons, entraxe, jambe…) est plus élever, le client sera mis au courant. Autre méthode pour les jantes très voilées, le technicien appliquera une méthode qui consiste à chauffer les bâtons, ceci est une technique de dernier recours pour permettre aux bâtons de suivre l'ensemble du cerclage extérieure de la jante. La peinture sera dans la plupart des cas, brulée. Toutes poussées exercées par la presse peuvent fissurer un bâton sur jante auto ou moto, surtout les bords extérieurs. Le technicien vous informera par téléphone de la situation nouvelle afin de recevoir l'accord du client pour poursuivre les réparations nécessaires pour remettre en état la jante dans la mesure où elle est réalisable et sans danger à utiliser.

Pour les jantes fissurées, 2 fissures maximum sont réalisables une 3ème soudure est tolérée sous condition de remplacement de la jante le plus rapidement possible. Ur'jantes vous précisera dans la facture ''maximum 3 soudures sont possibles sur une jante aluminium et un remplacement de la jante si possible''. **Ur'jantes se décharge de toutes responsabilités en cas d'utilisation de celle-ci par le client sur le long therme suite a toutes préconisations données par le technicien**. Le technicien fera signer les conditions générales de vente au client si celui-ci ne comprend pas l'importance des risques de rouler avec une jante ''HS '', soit parce qu'elle comporte plus de 3 fissures soit parce que le client souhaite une soudure de jante sans établir un redressage. Effectivement, le technicien annonce au client l'importance de redresser une jante déformée qui est fissurée, puisque techniquement, un point bas sur la jambe de jante (plat) équivaut à 1 voire 2 points haut qui, en cas de nouveau choc sur la jante, provoquerai systématiquement un risque de fissure. Aucune garantie ne sera appliquée pour toute soudure de jante sans redressage en amont. Aucune soudure ne sera garanti si le client a fait souder sa jantes par une tierce personne avant de se présenter à Ur'jantes. Un cordon de soudure extérieur à la jante (jambe externe) ne doit en aucun cas être meuler excepter le cordon intérieur pour permettre au pneu de plaquer contre le bord de jante et d'assurer efficacement l'étanchéité du pneu. **Autre préconisation : les jantes soudées doivent impérativement être montée à l'arrière gauche du véhicule ou si impossibilité montée à l'avant gauche**. Cette méthode permet en autre d'éviter de nouveaux chocs sur la jantes déjà soudée. Les soudures sur jantes sont appliquées avec une technique permettant **la fusion** entre l'apport en matière et l'alliage existant de la jante, de cette manière, l'aluminium ne fait qu'un et rend la réparation solide. Pour les professionnels, Taxis, VTC, Commerciaux, toutes personnes empruntant les routes quotidiennement, il est préconisé de remplacer votre(s) jante(s) soudée(s) le plus rapidement possible. Ne mettant pas en cause la solidité d'une soudure TIG mais puisque il y un risque que la jante réparée cède à nouveau au moindre choc, la tenu dans le temps est inconnu. Libre au client d'utiliser cette jante. Ur'jantes ne se déchargera de cette responsabilité en cas d'utilisation prolongé.

Les soudures réalisées sur une base de trous formés par des clous, pointes, cailloux, rochers, coup d'étalonneuse sur la jambe de la jante, provoquant un trou important seront redressées et soudées, la fusion de l'aluminium rendra la soudure solide et étanche (cela dépendra de la solidité de l'alliage et de sa réaction au poste TIG, en appliquant une (>150C). L'alliage aluminium + magnésium, rend les jantes plus délicates à redresser. Elles sont reconnaissables par leur légèreté et une sonorité particulière.

La jante alu forgée sera plus difficile à redresser, en dernier recours, le client sera avertie qu'en cas de non-réponse de la jante (à chaud) à la presse, au risque de cassé la jante, le technicien demandera l'autorisation au client de redresser la jante à température ambiante.

En cas de jante inutilisable ou soudure de dépannage, le technicien préconisera l'importance de remplacer la jante dans plus bref délais. Ur'jantes se déchargera de toutes responsabilités en cas d'utilisation de celle-ci par le client sur le long therme suite aux préconisations données par le technicien.

Il reste néanmoins la possibilité au client d'en informer son assureur afin de faire constater les dégâts par un expert.

Ur'jantes, effectue le démontage - remontage - équilibrage des pneus montés sur les jantes clients. Le technicien procède au contrôle de l'état des pneus de manière générale et informe ses clients de l'état de ceux-ci si dégradés. Un pneu à une durée de vie d'environ 5 ans, doit respecter les témoins d'usures, le pneu ne doit pas avoir rouler à plat sur une très longue distance ou la gomme du flan du pneu sera complètement détérioré, une hernie sur le flan ou un accroc profond jusqu'à la corde ou armature métallique visible est un risque d'éclatement du pneumatique en cas d'utilisation sur la route. Dans l'un de ces cas-ci, le technicien proposera au client le remplacement du train complet en cas ou le pneu présenté sur la jante serait ''HS'' et ou préconisera son remplacement le plus rapidement possible (il sera indiqué sur la facture). Possibilité de commander les pneus, un délais de livraison entre 24h et 72h. Les pneus sur un train avant ou arrière d'un véhicule doivent avoir la même usure, la même marque, les mêmes rainures principales entre le nouveau pneu et l'ancien ne dépasse pas 5 mm (article 9.3 du Code de la route) La loi interdit de monter des pneus différents sur un même essieu. Ils doivent être parfaitement identiques (marque, modèle, dimension, indices…). Les pneus ''runflat'' : Généralement ces pneus sont montés sur des véhicules BMW, Mini, Mercedes. Ces véhicules doivent obligatoirement être dotés de détecteurs de perte de pression de pneu (système TPMS). Il est possible légalement de remplacer des pneus Runflat montés d'origine sur un véhicule par des pneus classiques, à condition de les monter par 4 : vous ne pouvez pas avoir 2 pneus classiques et 2 pneus Runflat sur un même véhicule. Aussi, il faut prévoir un autre système de secours en cas de crevaison (roue de secours, kit de dépannage). Sachez qu'il est préférable avant toute modification de tenir compte des recommandations du constructeur automobile, car toute modification peut entraîner des incidences sur le comportement routier du véhicule, car les trains roulants ont été étudiés de base pour des pneumatiques Runflat, assez rigides. Ur'jantes utilise des consommables à l'état gazeux, des risques explosifs sont à prendre en considération ainsi qu'un risque de recevoir un coup d'arc dans les yeux lors de l'utilisation du poste à souder. Au sein des lieux : Il est interdit de fumer dans l'atelier, il est aussi demander au client de bien vouloir patienter en dehors du bâtiment pendant que le technicien travaille.

6- Délais de transport : Ur'jantes ne saurait être tenu responsable des délais postaux, et décline toute responsabilité en cas de perte, dégradation ou vols éventuels durant le transport aller et retour. Dans ces cas de figure aucun remboursement ou dédommagement ne sera versé au client par Ur'jantes.

7- Les obligations du client : Le client reconnaît avoir lu et accepté les présentes CGV -sans aucune réserve- et avertir directement Ur'jantes de toute difficulté éventuelle relative à l'exécution de la réparation. Après réparation, le Client s'engage à régler toutes les sommes dues au titre des réparations ainsi que les éventuels frais de retours. Le client demandant le remplacement de ses pneus usagés, devra les emporter à la déchetterie de son choix. Ur'jantes se soumets aux mêmes règles de recyclage que les particuliers et ne peut se permettre d'accumuler des pneus usagés à l'atelier. Pour la commande de pneumatique le client a pour obligation de connaitre la dimension exacte de pneus préconisé par le constructeur. Le technicien d'Ur'jantes donnera au client tout les éléments nécessaire pour trouver les références et/ou orientera celui-ci vers son concessionnaire pour obtenir des informations précises. Le technicien n'a pas accès au véhicule client dans la majorité des cas.

8- Les obligations de Ur'jantes : Ur'jantes s'engage à donner un maximum d'explications technique ainsi que d'informer son client des prestations réalisables ou non, des risques liés au redressage sur leur jante. Le technicien d'Ur'jantes ne prendra aucune responsabilité sur des jantes à risques, tel que : aluminium dégradé au niveau de l'entraxe, une multitudes de fissures (> 3), une jante de voiture de location, une jante susceptible d'éclater en éclats, fissure aux bâtons mal situé, fissure vers la valve. Ur'jantes n'a aucune obligation de résultat. Les jantes seront redressées au millimètre près dans la mesure ou l'alliage répond au redressage à chaud et à la presse. Les dessous de bord externe resteront dans la plupart des cas déformés car peuvent se fissurer, n'ayant aucune conséquence sur l'étanchéité entre le pneu et la jante, les plats seront redressés, les bosses abaissées de manière à ne plus ressentir de vibrations dans le volant lors de la conduite.

9- Délais de réparation : Nos délais de réparation sont estimés entre 1h à 30 jours. Ces délais sont indiqués à titre d'information et ne sont en aucun cas garantis, Ur'jantes n'a aucune obligation de respecter ces délais.

Le délai de réparation/restauration dépend de l'état de la (les) jante(s), de leur nombre. Toutefois Ur'jantes s'engage à déployer tous les moyens techniques et humains pour effectuer les réparations le plus rapidement possible.

Aucun dédommagement ne sera accepté par Ur'jantes dans le cas où le client trouverait le délai trop long. Toutefois, le client aura le choix d'annuler sa réparation, à condition qu'elle ne soit pas encore commencée. Les frais de retour seront entièrement à charge du client.

10- Garanties / Hors garanties : Ur'jantes garantie ses soudures pendant une période de 3 mois à compter de la date de réparation de la (les) jante(s) sous présentation de la facture ou le client devra envoyer par mail à l'adresse suivante : urjantes@gmail.com. Les soudures non garanties ; tous client s'opposant à un redressage de la jante fissurée, le technicien exprimera l'importance de redresser une jante fissurée car l'impact, le plat, le voile ou toute déformation que ce soit restant sur la jante risque de provoquer d'autres fissures ou la réouverture de celle récemment faite. Il en va de même pour les soudures dites, de dépannage, le plus souvent cela concerne les soudures de reconstruction face extérieure ou des bâtons de jante. Le technicien soude une jante et préconise le remplacement de celle-ci le plus rapidement possible ou immédiatement. Toute soudure en magnésium sur jante ou autre ne sera pas garantie. Le technicien refusera catégoriquement la réparation des jantes présentées à l'atelier ayant déjà plus de 3 fissures. Toutes soudures déjà présentes sur la jante, qu'elle se soit réouverte, mal soudée, refissurer, comblée d'aluminium, cordon meuler si réalisées par un autre prestataire, un particulier, ou n'importe quel intervenant, bien que le technicien d'Ur'jantes appliquera la technique nécessaire pour que la soudure soit étanche, Ur'jantes ne garantira pas la reprise de soudure. Reprendre à plusieurs reprises une soudure, rend celle-ci plus fragile et peut se rouvrir ou fissurer à coté du cordon de soudure. Ur'jantes ne sera pas responsable des travaux effectués en amont par d'autre personne qui n'aborderai pas la bonne technique de soudure, laissant des bulles d'air dans la fissure. Il ne sera donc pas nécessaire réclamer une garantie quelconque.

L'octroi des garanties suppose que le client utilise son véhicule de façon normale, conformément au code de la route, la garantie comprend : une perte de pression de la roue dû à une mauvaise étanchéité de la soudure, soit par mauvais meulage du bord, soit causé par une bulle d'air dans l'apport en matière aluminium dans la fissure. Après réparation, la garantie ne couvre pas : d'autres fissures provoqué par un nouvel impact sur la jante. Le technicien responsable de la réparation conseille au propriétaire qu'il est préférable de monter celle-ci à l'arrière gauche de votre véhicule ou si impossible car monture asymétrique, à l'avant gauche afin d'éviter impact sur la jante réparée, si préconisation non respecté Ur'jantes peut s'opposer d'appliquer la garantie.

Durant la période de garantie, Ur'jantes n'est en aucun cas responsable d'autres dégâts constatés par le client qui ne seraient pas liées à la réparation.

Si une intervention effectuée par Ur'jantes est sans rapport avec les conditions de garantie, Ur'jantes facturera au client une nouvelle intervention.

La garantie devient obsolète si le client dépasse le délai de 3 mois pour signaler une anomalie liée à l'intervention de Ur'jantes.

Ur'jantes n'engagera aucune responsabilité, et n'effectuera aucuns des travaux de réparation sur des jantes des véhicules de location; entre autre un voile important non rattrapable, plus de 2 fissures, un ou plusieurs bords tordus, pliés, cassés, bâtons fissurés, nécessitant une soudure ou une reconstruction à l'aluminium. Afin d'éviter tout risque d'accident par d'autres futurs conducteurs du véhicule de location, Ur'jantes se déchargera une telle prise en charge dans le cas où le client : ne cache pas au technicien que la jante qui lui apporte provient d'une voiture de location. Ur'jantes n'intervient pas sur les véhicules clients, de ce fait, il n'a donc pas accès à l'identité du véhicule (immatriculation, numéro de série), ignore donc à qui appartient le véhicule.

Concernant les voitures en LOA, Ur'jantes facture toutes prestations de réparations énumérés ci-dessus dans la mesure ou la jante est réparable. Le client prendra seul la responsabilité d'avertir la concession des réparations effectuées sur ses jantes.

Les valves électroniques sont soigneusement retirées et remises en place avec un serrage à la clef sans trop serrer pour éviter de casser l'embout, et d'abimer le filetage. Le cache moyeu renvoyé par la poste ou mis de côté pour le rendre au client en cas d'oubli. Ur'jantes se décharge également de toute responsabilités si une valve électronique (capteur de pression) s'avère défectueuse alors que celle-ci était présente sur la jante et que le pneu ai été démonté par un autre prestataire. Ur'jantes n'aura pas la connaissance que le capteur de pression était défectueux ou fonctionnel avant son arrivé à l'atelier. Avant chaque redressage, Nous prenons soin de démonter le capteur de pression avant de chauffer la jante. Seul la valve en caoutchouc (non démontable) reste sur la jante et nous évitons de chauffer l'endroit où elle se trouve.

5- **Conditions de paiement et expédition de retour :**Dès achèvement de la réparation, ou de la non réparation, une facture sera émise par Ur'jantes avec son identité, adresse postale et numéro de téléphone et envoyée par mail au client. Le client particulier s'engage à payer la facture dans sa totalité dès réception. Les modes de règlement acceptés sont chèque sur présentation de la carte nationale d'identité, CB via NFC, PayPal, HenriiPay ou virement. Ur'jantes ne sera pas tenu de procéder à la délivrance de la (les) jante(s) envoyé(s) par le client si celui-ci ne lui paie pas le prix des réparations en totalité.

Le client professionnel dépendant d'un organisme particulier, peut s'acquitter du montant des réparation avant renvoi des jantes par voie postale c'est-à-dire dès réception du lien de paiement envoyé par Ur'jantes, où il peut régler le montant total de la facture dans un délai de 30 jours à compter de la date émise sur la facture. Le client professionnel doit, transmettre les informations suivante à Ur'jantes. Nom de l'organisme, nom du responsable et son numéro de téléphone ainsi que du service comptable, adresse email.

En cas de non réparation les frais de retour seront à la charge du client.

Les prestations de réparations non payées dans les 366 jours suivant l'envoi de la facture auront comme conséquence un abandon de la (les) jante(s) de la part du client, elle(s) deviendra(ont) automatiquement propriété de Ur'jantes.

Ur'jantes se réserve le droit de disposer de(s) jante(s) comme bon lui semble. Elle(s) pourra(ont) être vendu(es) ou utilisé(es) pour exercices afin de couvrir le coût des réparations non payées. Aucune réclamation ne sera traitée après le délai d'abandon d'une (des) jante(s).

Après paiement de l'intégralité de la facture, Ur'jantes renverra la jante à l'adresse indiquée lorsque la prestation sera terminée, l'expédition de retour se fait par colissimo ou Mondial Relay, si le client souhaite contracter une assurance ou faire enlever la (les) jante(s) par un transporteur de son choix, les frais seront à sa charge, tout comme le bordereau retour.

Toutes prestations non réussies, Ur'jantes facture 20 euros de frais de recouvrement pour les consommables à l'état gazeux et la main d'œuvre. Il peut soit repartir avec sa jante sans l'utiliser soit en faire don à l'atelier Ur'jantes. Paiement au comptant : le client particulier qui envoie une ou des jante(s) a l'obligation de payer le bien ou la prestation avant le jour de la livraison retour.

Les professionnels le délai de paiement est fixé, au 30e jour suivant la réception des marchandises ou l'exécution de la prestation. Au-delà des 30 jours, des pénalités de retard sont prononcées s'il y a non-respect de ces délais. Le taux d'intérêt légal applicable par les entreprises (**BCE**) 10,00 % (0,00 + 10), qui est mis à jour de manière semestrielle. À ce taux directeur, s'ajouter une majoration de 10 points Montant des pénalités de retard = Indemnité forfaitaire de 40€ (frais de recouvrement) Celle-ci sera **calculée alors de la manière suivante** : 40 euros + (X jour/365) x (10 + taux d'intérêt % x sommes dû euros) = xx euros.

Impayés ; les clients particuliers recevrons une relance par jours de retard de paiement. Une lettre de relance pour impayés avec accusé de réception par voie postale sera envoyé au client qui ne règle pas sa facture au-delà d'une semaine de retard. Si le client n'a pas régler sa facture 5 jours après la réception de la lettre recommandé, une mise en demeure sera déclenchée, et des taux d'intérêts seront appliqués au montant total de la facture. Le client à distance ne recevra pas ses biens tant que la sommes dû n'aura pas été payé.

La société Ur'jantes n'est pas soumise à la TVA. TVA non applicable – article 293 B du CGI

11- Retour / Politique de remboursement :

Durant la période de garantie et en cas de problème sur une de nos réparations, la jante devra nous être retourné. Si ne nous parvenons pas à réparer votre jante, nous vous rembourserons 50 % du forfait de la réparation, hors montage de pneumatique, tout autres prestations, frais de transport et hors consommables. La régularisation pourra se faire soit sous forme d'avoir utilisable pour les prochaines réparations soit par virement bancaire ou PayPal sur votre compte ou règlement en espèces ou chèque.

Aucun remboursement ne sera effectué pour des problèmes autres que ceux liés à notre réparation ou intervention.

Les frais d'expédition ne sont pas remboursables. Aucun remboursement ne sera possible si la jante n'a pas été retourné durant le délai de garantie sous présentation de la facture. Aucun remboursement ne sera effectué sur les interventions non garanties par Ur'jantes.

Ur'jantes reconnait la réalisations de ses travaux par un marquage de la jantes auto à l'arrière de de celles-ci.

15- Information et confidentialité : Ur'jantes est tenu à une obligation légale de secret professionnel. Ur'jantes s'engage à ne collecter aucune donnée personnelle et de respecter la vie privée de ses clients.